

Règlement Administratif - Tarif Réduit

* Droit d'inscription:	Communauté des Tout-Petits:	400 €
	Maison des Enfants :	400 €
	Primaires :	600 €
	Secondaires :	600 €

Ces montants sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Un reçu sera joint au contrat.

A partir de la deuxième année, ce montant sera à nouveau perçu pour confirmer l'inscription, mais sera déduit lors de la deuxième échéance.

*** Contrat d'inscription:**

Le contrat indique le tarif annuel ainsi que les dates de paiement. Les parents doivent signer ce contrat pour compléter la procédure d'inscription.

Le contrat est un accord entre les parents et l'école. Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires quelles que soient les dispositions prises avec leur employeur.

*** Paiements:**

Tous les paiements s'effectuent en Euro aux dates spécifiées sur le contrat à la KBC Bank, Markt 4, 3080 Tervuren.
BIC Code: KREDBEBB

International Montessori School, Tervuren
Compte n°: 434-5164481-11
IBAN: BE43 4345 1644 8111

International Montessori Children's
Centre, Sterrebeek
Compte n°: 434-5181931-01
IBAN: BE43 4345 1819 3101

International Montessori, Wezembeek- Oppem
Compte no: 734-0099509-93
IBAN: BE98 7340 0995 0993

International Montessori ' Hof Kleinenberg '
Woluwé
Compte n° : 734-0228281-49
IBAN : BE97-7340-2282-8149

Les frais scolaires sont payés en deux fois :
60% au plus tard le 1er juillet et
40% au plus tard le 15 janvier.

*** Frais bancaires:**

Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.

*** Réduction pour les frères et soeurs:**

Une réduction de 15% est applicable pour le deuxième enfant et 20 % pour le troisième enfant de la famille inscrit à l'école.

*** Les frais scolaires comprennent:**

Pour la Communauté des Tout-Petits et la Maison des Enfants, les frais scolaires comprennent tout le matériel journalier ainsi que le repas du midi pour les enfants qui restent toute la journée.
Les couches sont fournies par les parents.

Les primaires et le secondaire: les

- Un cours de piano, de guitare ou de violon
- Livres
- Matériel scolaire,
- Sport, ainsi que les trajets correspondants
- Le repas lors des jours "spécial cuisine"

*** Inscription en cours d'année:**

Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'année. Le montant des frais scolaires est calculé au prorata de la date d'inscription.

*** Remboursement en cas de**

Un remboursement des frais scolaires

Départ anticipé:

sera effectué au prorata de la date du départ de l'enfant dans le cas où les parents seraient déplacés à l'étranger en cours d'année. Une notification écrite est requise 3 mois avant le départ de la part des parents et de l'employeur.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'école reçoit la notification après le 31 janvier.

*** Bus scolaire:**

Les enfants qui ont entre 3 et 16 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service de bus est entièrement géré par l'école, Il y a un petit bus Mercedes (17 places) et 2 mini bus (8 places), tous munis de ceintures de sécurité, le bus prend les enfants, si possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Le paiement s'effectue annuellement ou suivant un prorata lorsque des enfants prennent le bus en cours d'année. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse des enfants. Au cas où une seule demande serait faite pour une adresse spécifique, un prix individuel est applicable.

	Trajet simple	Aller-retour
Zone A: Communes voisines	1750 €	2720 €
Zone B: Communes non voisines	1965 €	3090 €
Zone C: Autres communes	Calcul individuel	Calcul individuel